

XII. Finale et scellement des constitutions adoptées

Informations générales

Date Ve s. - rassemblement et réélaboration des actes synodaux sous Timothée Ier (VIIIe-IXe s.)

extrait situé sous le règne de Wahrām V

Langues syriaque

Type de contenu Texte légal ou canonique

Comment citer cette page

XII. Finale et scellement des constitutions adoptées, Ve s. - rassemblement et réélaboration des actes synodaux sous Timothée Ier (VIIIe-IXe s.)

Projet ANR TransPerse (CeRMI, CNRS) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle).

Consulté le 12/01/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/TransPerse/items/show/371>

Informations éditoriales

Éditions

Manuscrit de Paris, BnF syr. 332, collationné sur le manuscrit Borgia sir. 82.

- Chabot, J.-B., *Synodicon orientale ou recueil des synodes nestoriens, (Notices et extraits des manuscrits de la Bibliothèque Nationale et autres bibliothèques 37)*, Paris, 1902, p. 285-298; syr. p. 43-53.

- Smith, K., «The Synod of Mar Dadisho'», in A. Melloni (ed.), *Conciliorum Oecumenicorum Generaliumque Decreta* (COGD), V: «The Councils of the Armenian, Syriac and Ethiopian Orthodox Churches», (*Corpus Christianorum*), Turnhout, Brepols Publishers, 2022.

Traduction en allemand:

- Braun, O., *Das Buch der Synhados oder Synodicon Orientale: Die Sammlung der Nestorianischen Konzilien, zusammengestellt im neunten Jahrhundert nach der syrischen Handschrift, Museo Borgiano 82, der Vatikanischen Bibliothek*, Stuttgart, Wien: Rothsche Verlagshandlung, 1900.

Traduction en anglais (inédite):

- Birnie, M.J., *The Eastern synods from the collection of the "Nestorian" synods Originally published in Aramaic and French by J. B. Chabot, translated from*

Aramaic into English, Vienne, 1994.

Autres sources corrélées :

- 'Amr et Ȣliba: éd. Gismondi, H., *Maris, Amri et Slibae. De patriarchis nestorianorum commentaria*. Pars Altera, Rome, 1899, p. 28-31, Dād-Īšō' p. 31-35; Pars Altera, Rome, 1897, p. 16-17, Dād-Īšō' p. 17.
- Bar 'Ebrōyō, *Chronique ecclésiastique*, éd. Abbeloos, J.-B., Lamy, T. J. (eds), *Gregorii Barhebraei Chronicum Ecclesiasticum quod e codice musei britannici descriptum conjuncta opera ediderunt, latinitate donarunt annotationibusque theologicis, historicis, geographicis et archeologicis illustrarunt*, III, Paris, Louvain, 1877, p. 53-60, Dād-Īšō' p. 59-60; Wilmshurst, D., *Bar Hebraeus, The Ecclesiastical Chronicle. An English Translation*, (Gorgias Eastern Christian Studies 40), Piscataway, 2016, p. 324-327, Dād-Īšō' p. 326-327.

Références bibliographiques

Labourt, J., *Le christianisme dans l'empire perse sous la dynastie sassanide (224-632)*, Paris, 1904, p. 119-125.

Liens

éd. de J.-B. Chabot :

- [version française](#)
- [texte syriaque](#)

Indexation

Noms propres [Dād-Īšō' \(catholicos\)](#), [Esprit-Saint](#), [Trinité](#)

Toponymes [Orient](#)

Sujets [anathème](#), [canons de l'Eglise syro-orientale](#), [évêque](#), [rebellion](#), [sceau](#), [synode de Mār Dād-Īšō'](#)

Traduction

Texte

Finale et scellement des constitutions adoptées

[trad. Chabot p. 297] [syr. p. 52] Et alors notre Père le saint catholicos Mār Dād-Īšō' prit la parole, et dit: «Je vous en prie, ne m'ajoutez pas affliction sur affliction, en restant prosternés la face contre terre; levez-vous, car je ferai tout ce que vous demandez; ceux qui ont été destitués et déposés de leur titre sacerdotal à cause de leur impiété et qui ne méritent pas de miséricorde, c'est-à-dire les premiers avec ceux qui se sont joints à eux plus récemment et que j'ai condamnés de concert avec Votre Sainteté, étant exceptés, pour tous les autres qui se sont laissé entraîner par ignorance ou par un zèle insensé, nous chassons, abandonnons, et repoussons hors de notre conscience tous les dissensments qui ont existé entre nous et eux; nous leur pardonnons par vos prières et par la grâce de l'Esprit consolateur,

miséricordieux et propice envers son Église, à jamais!» Et les évêques dirent: «Amen!»

Les évêques, s'étant levés, dirent de nouveau: «Telles sont les choses que nous avons définies d'accord avec toi notre Père; si de nos jours ou après nous, quelqu'un ose en enfreindre une seule, qu'il soit sans pitié rejeté et privé de tout titre sacerdotal, comme furent rejetés et déposés les anciens rebelles et ceux de nos jours. — Et si quelqu'un, pour quelque cause que ce soit, se fait leur intercesseur, qu'on lui fasse connaître les ruines, les dommages, les calamités, les persécutions causées dans l'Église par ces rebelles, ces vaniteux, ces orgueilleux qui s'élevèrent au-dessus du principat; et si ensuite celui qui intercède ne se soumet pas, qu'il soit comme eux privé, sans miséricorde, de tout titre sacerdotal. Par la parole vivante de la Trinité, nous ne pourrons, ni ceux qui viendront après nous, abroger ou annuler ces choses que nous avons définies, confirmées et signées de nos mains, dans cet écrit.»

Tous les évêques dont les noms sont écrits ci-dessus dans le volume qu'ils ont fait et scellé plus haut, mirent aussi en bas leur signature; excepté les **[trad. Chabot p. 298]** évêques qui vinrent plus tard, signèrent et donnèrent leur consentement à tout ce qu'avaient fait les premiers; excepté aussi les autres évêques qui avaient été excommuniés dans le synode par la sentence du catholicos Mār Dād-Īšō'. Ils **[syr. p. 53]** vinrent (plus tard) et mirent leurs sceaux et leurs signatures à la fin de tous ces écrits. Leurs noms sont connus par ces écrits eux-mêmes.

Fin du synode de Mār Dād-Īšō', catholicos.

Traducteur(s)Jean-Baptiste Chabot

Description

Analyse du passage

Les pratiques de signature et de scellement entérinant les conclusions synodales se réalisaient en plusieurs étapes: signature des évêques présents, déplacement des absents ou de leurs représentants et signature.

Il est intéressant d'observer la création de plusieurs diocèses: celui du Bēth-Herīwāyē (Hérat), de la Médie (Merv), d'Abrašahr, du Bēth-Darāyē dans la province patriarchale, d'Arménie, de Mazōn et du Sakastān / Segestān dont les premiers évêques connus des sources apparaissent dans la liste de l'exorde du synode: Yazdōy, Bar Šaba, David, Şaşar, Artašahr, Yohannān et Āfrīd («béni» en moyen-perse). Suite à la restructuration des sièges épiscopaux et métropolitains par l'action du catholicos Isaac secondé par l'évêque Marutha de Maypherqaṭ en 410, après les persécutions du IVe siècle, il avait été décidé que les évêques des contrées les plus éloignées du centre décisionnel sis à Séleucie-Ctésiphon (spécialement la Médie / le Bēth-Madāyē, la région de Ray / le Bēth-Raziqāyē, le Khorasān / le pays d'Abrašahr et de Nišābuhr), sans avoir besoin de se déplacer, devraient plus tard faire allégeance aux décisions conciliaires - indice de la présence de noyaux chrétiens suffisamment importants pour nécessiter la création d'un siège épiscopal. Celui du Sakastān devait perdurer au moins jusqu'au XIe siècle. Fiey, J. M., «Chrétientés syriaques du Ḥorāsān et du Ségéstān», *Le Muséon* 86, 1973, p. 91. Allégeance avait été faite par les représentants des communautés

du Sakastān aux synodes précédents, mais ce n'est qu'au synode de 424 qu'un évêque leur est donné. On ignore dans quelle ville se situait le siège de l'évêché. J. M. Fiey avance qu'il aurait pu être établi à Rāmšahristān, capitale du Segestān sous les Sassanides d'après le géographe Yaquṭ qui explique que les habitants l'auraient abandonnée pour le site de Zarang à une date imprécise suite à un changement du cours du fleuve Helmand (Yaquṭ, Barbier de Meynard 1861, p. 253-254; Fiey 1973) – de toute façon avant 544 puisqu'un évêque a juridiction sur Zarang à cette époque. Voir Gyselen, R., Jullien, C., «Le Sakastān sous Husraw Ier. Approches croisées», dans C. Jullien (éd.), *Husraw Ier - Reconstructions d'un règne. Sources et documents, (Studia Iranica. Cahier 53)*, Paris: AAEI, diffusion Peeters Publishers, 2015, p. 85-113.

Domitien se déclare titulaire du siège de «Šebita de Gurgān», comme Haṭīṭa évêque de Šebita de Belašphar. Pour le premier, il s'agit de la seule attestation de cette appellation, puisque les évêques de la localité, successeurs de Domitien, ne mentionneront plus que leur région d'attaché, le Gurgān. Le second est une création éphémère sans suite. Šebita, «captivité» ou «déportation», évoque un camp de déportés installés suite aux guerres romano-perses. Jullien, C., «La minorité chrétienne "grecque" en terre d'Iran», dans R. Gyselen (éd.), *Chrétiens en terre d'Iran: implantation et acculturation, (Studia Iranica. Cahier 33)*, Paris: AAEI, diffusion Peeters Publishers, 2006, p. 105-142.

Addaï est l'unique évêque d'Arewān d-'Abra, un siège qui n'apparaît plus ensuite. J.-B. Chabot suppose qu'il s'agit d'une création temporaire pour la région nord du Petit Zab, la région sud étant représentée par Maḥozē d-Arewān, *Synodicon orientale*, Paris, 1902, p. 666. Il en va de même pour la création des sièges de Maskena de Qūrdū (comme le nom l'indique, un campement kurde) ou d'Iṣṭahr, dont les seuls représentants sont Ardaq et Zadōy, signataires à ce synode de 424.

Édition numérique

Éditeur numérique Projet ANR TransPerse (CeRMI, CNRS) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle).

Mentions légales Fiche : Projet ANR TransPerse (CeRMI, CNRS) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par [Christelle Jullien](#) Notice créée le 20/01/2022 Dernière modification le 01/07/2022